

**Faciliter l'accès
aux soins cet été
et pendant les Jeux
Olympiques
et Paralympiques
de Paris 2024**

Comme chaque été, et à plus forte raison en 2024 dans un contexte marqué par les Jeux Olympiques et Paralympiques, l'ARS Île-de-France, en concertation avec les acteurs de terrain et l'ensemble de ses partenaires, coordonne l'action des professionnels et régule les flux de patients sur le territoire francilien. Cette mobilisation de tous conduit à réactiver la plupart des mesures de l'été 2023 et à mettre en œuvre des actions régionales et départementales spécifiques liées aux JOP Paris 2024. Elle pourra évoluer au cours de l'été pour s'adapter aux besoins et réalités territoriales.

Anticiper la période estivale dans le contexte des JOP Paris 24

L'Agence a réuni, le mardi 11 juin 2024, l'ensemble des acteurs franciliens de l'offre de soins pour présenter les dispositifs mis en œuvre pour la période estivale avec un focus sur les actions spécifiques au contexte des JOP Paris 2024. D'après les dernières données de l'office du tourisme, 15 millions de visiteurs cumulés sont attendus pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sur le territoire francilien dont une très forte majorité de Français et près de 50 % de visiteurs franciliens. Les départements les plus concernés sont Paris et la Seine-Saint-Denis mais aussi la Seine-et-Marne, les Yvelines et les Hauts-de-Seine.

Ce contexte particulier a été anticipé par les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs de l'offre de soins. Si l'accent est mis sur les soins non-programmés, pour lesquels la demande pourrait augmenter de 5 %, et sur certaines filières spécifiques (santé mentale et périnatalité notamment), les préoccupations portent également sur les enjeux de mobilité et d'accès aux structures de soins pour les patients et les professionnels de santé.

Le capacitaire hospitalier ouvert pour la période estivale est supérieur à celui de l'année dernière ; les efforts collectifs pour rouvrir des lits ont porté leurs fruits. En moyenne, sur le périmètre des établissements de santé qui ont répondu aux enquêtes en 2023 et en 2024, ce sont près de 1 300 lits supplémentaires par semaine qui sont disponibles cet été par rapport à l'été 2023. Sur la quasi-totalité des spécialités analysées (médecine +800 lits, gériatrie +300 lits, soins critiques +176 lits, gynéco-obstétrique +12 lits), on retrouve une hausse du nombre de lits ouverts. Cependant, cette année, comme les deux années précédentes, une attention particulière doit être portée aux maternités, en particulier en Seine-Saint-Denis. De la même manière, les secteurs de la psychiatrie et de la pédopsychiatrie devront faire l'objet d'une attention particulière, car les tensions auxquelles a été confronté le territoire francilien tout au long de l'année risquent de s'intensifier pendant les mois d'été. Dans ce contexte, l'ARS Île-de-France, en plus des actions mises en œuvre pour la période estivale 2024, réactive [la plupart des mesures de l'été 2023](#).

Renforcer l'offre de soins à l'hôpital et en ville pour les Jeux Olympiques et Paralympiques et pendant l'été

Une mobilisation spécifique pour suivre la situation et piloter la réponse du système de soins

Pour la période estivale et pendant les Jeux, l'Agence pilotera et suivra la situation pour évaluer et réagir au niveau régional comme au niveau des territoires. Au-delà d'un échange quotidien avec les acteurs du système de soins, une cellule régionale d'appui et de pilotage sanitaire (CRAPS) sera activée à l'Agence avec des cellules départementales d'appui.

Un capacitaire hospitalier supérieur à l'été 2023 avec des établissements « de première ligne » renforcés dans le cadre des JOP Paris 24

Si le capacitaire hospitalier sera supérieur au niveau de la région à la période estivale 2023, des mesures de renforcement spécifiques sont prises au sein des établissements de santé qui se trouvent à proximité des lieux d'épreuves olympiques, établissements dits « de première ligne ». **Pendant la période des Jeux Olympiques, au sein de ces établissements, 750 lits supplémentaires en médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) et soins critiques seront ouverts, soit une augmentation par rapport à un été classique, dans plusieurs hôpitaux de l'AP-HP et 12 établissements hors AP-HP, à savoir :**

- Grand Hôpital de l'Est francilien (GHEF) à Jossigny
- Hôpital André-Mignot du Centre Hospitalier de Versailles
- Hôpital privé de l'Ouest Parisien (HPOP)
- CH intercommunal de Créteil (CHIC)
- CH intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges (CHIV)
- Hôpital Foch à Suresnes
- Hôpital Delafontaine du Centre Hospitalier de St-Denis (HDSD)
- CH intercommunal Robert Ballanger (CHIRB) à Villepinte
- CH intercommunal André Grégoire (CHIAG) à Montreuil
- GH intercommunal Le Raincy-Montfermeil à Montfermeil
- Clinique de l'Estrée à Stains
- L'hôpital privé de Marne Chantereine à Brou-sur-Chantereine (proche Torcy)

Les services d'accueil des urgences de ces hôpitaux seront eux aussi renforcés.

Concernant les SAMU/SMUR franciliens, 16 lignes de SMUR supplémentaires sont prévues, dont deux hélicoptères médicalisés. Quatre lignes de SMUR gérées par des équipes non franciliennes viendront en renfort. De plus, 13 lignes supplémentaires de régulation médicales seront mises en œuvre dans les centres de régulations ou sur les sites de compétition.

A noter que trois des établissements de l'AP-HP seront hôpitaux « de référence » pour des publics spécifiques :

- L'hôpital européen – Georges Pompidou AP-HP pour les officiels des délégations olympiques ;
- L'hôpital Bichat – Claude-Bernard AP-HP pour les athlètes ;
- L'hôpital Avicenne AP-HP pour les médias.

Le village olympique situé en Seine-Saint-Denis accueillera quant à lui une polyclinique olympique et paralympique pour les athlètes, les membres des délégations et les personnels évoluant au sein du village.



Un renforcement de l'offre de soins non programmés en ville avec huit Services d'accès aux soins opérationnels en Île-de-France

Les huit Services d'Accès aux Soins (SAS) franciliens sont opérationnels. Pour rappel, le SAS est un service universel accessible à tous sur tous les territoires, quel que soit le lieu d'appel, en complémentarité de la permanence des soins ambulatoires, qui doit permettre à chacune et chacun d'accéder, d'une part, aux soins urgents, et, d'autre part, aux soins non programmés nécessitant une prise en charge sous 48h, dont il ou elle a besoin en cas d'impossibilité de prise en charge par son médecin traitant. Il participe ainsi à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Il est aussi essentiel, comme cela a été fait en 2023, de cartographier l'offre de soins non programmés pour permettre au public d'avoir accès à des consultations avec et sans rendez-vous. Une cartographie détaillée est accessible sur sante.fr ou via le site de l'ARS Île-de-France. De plus, des lignes de garde en régulation et en maison médicale de garde (MMG) sont ajoutées.

Concernant plus spécifiquement la période des JOP Paris 24, plusieurs dispositifs sont consolidés :

- Le soutien de huit structures de soins à Paris et en Seine-Saint-Denis avec une offre de soins non programmés renforcée et avec des horaires étendus.
- Un renfort est mis en œuvre sur l'offre de soins buccodentaires avec la création d'une cartographie des centres de santé dentaire ouverts durant l'été qui sera transmise aux pharmacies et mise à disposition du grand public mais aussi avec une consolidation de la PDSA dentaire à Paris.
- L'implication des pharmacies d'officine, notamment comme relais d'information et d'orientation.



Une attention particulière portée aux secteurs de la psychiatrie, de la périnatalité et de la gériatrie



Focus Psychiatrie - La période estivale est une période de plus faible activité des services en psychiatrie en Île-de-France mais aussi d'une diminution du capacitaire et des effectifs. Il est donc essentiel d'assurer une offre suffisante, en particulier concernant l'hospitalisation en aval des services d'accueil des urgences (SAU). Dans ce contexte, plusieurs actions ont été actées :

- L'augmentation du nombre de lits de crise, habilités en soins sans consentement avec 12 lits supplémentaires répartis au sein de deux établissements de santé de petite et grande couronne.
- La mobilisation des équipes mobiles psychiatrie-précarité en amont et pendant la période des JOP Paris 24 pour aller vers les publics en situation de grande précarité.
- Le renforcement de la régulation pendant les JOP Paris 24 autour de la cellule régionale d'appui à la recherche de lits, pour fluidifier l'aval des services d'accueil des urgences :

- Cellule régionale d'appui à la recherche de lits d'hospitalisation opérationnelle 7j/7 ;
- Point de régulation quotidien entre l'ARS Île-de-France et les équipes de la cellule du GHU Paris psychiatrie neuroscience mandaté par l'ARS Île-de-France depuis deux ans pour porter le dispositif régional visant à faciliter la recherche de lits disponibles dans l'ensemble de la région pour les patients en attente d'hospitalisation ; le dispositif sera opérationnel 7j/7 de 10h à 20h.
- Mise en place d'un guichet unique pour faciliter les demandes entre la cellule et les établissements de santé privés du territoire.



Focus Périnatalité – Le secteur de la périnatalité bénéficie systématiquement d'une attention particulière pendant la période estivale, attention accentuée pendant la période des JOP Paris 2024 avec plusieurs dispositifs de surveillance de l'activité et d'accompagnement des parturientes :

- La surveillance étroite et la coordination des demandes de délestage et des demandes de transferts in utero.
- L'appui organisé par l'ARS Île-de-France avec la cellule des transferts in utero qui reste en activité durant tout l'été 24h/24 et 7j/7, et la cellule d'aide à l'inscription en maternité et au suivi de grossesse (AIMA) qui est désormais pérennisée et donc active toute l'année.
- Le lancement d'une expérimentation Service d'Accès aux Soins (SAS) Sages-femmes en Seine-Saint-Denis et dans le Nord de la Seine-et-Marne.
- La mise en œuvre par la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) de nouveaux dispositifs pour les femmes sortant de maternité sans hébergement.



Focus gériatrie - Plusieurs dispositifs permettent d'éviter aux personnes âgées un passage aux urgences inutile :

- Augmentation du temps de travail des personnels soignants non médicaux en poste en EHPAD, en services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et en établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS).
- Le recours à des CDD « canicule » destinés à renforcer les équipes d'EHPAD pour la gestion des épisodes de canicule.
- Depuis le 1^{er} mai 2023 le dispositif d'Hébergement Temporaire en Sortie d'Hospitalisation (HTSH) a été pérennisé et structuré par un renforcement qualitatif, avec une mise en lien avec les 34 filières gériatriques afin d'assurer une prise en charge médico-sociale et sanitaire. Il permet notamment d'éviter le maintien de personnes âgées à l'hôpital qui n'ont plus besoin de soins hospitaliers, mais plutôt d'un accompagnement médico-social.

Usagers - Pendant les jeux olympiques et paralympiques, pour ma santé j'anticipe !

L'ARS Île-de-France est de longue date mobilisée pour informer le plus en amont possible les usagers du système de santé des impacts liés à l'organisation et la tenue des JOP Paris 24. Du fait d'un certain nombre de contraintes attendues, il est pour chacun indispensable d'anticiper.

- Anticiper ses rendez-vous médicaux et ses visites en établissements et services sociaux et médico-sociaux, notamment pour prendre en compte les prévisions d'affluence.
- Anticiper ses déplacements sur la période, que ce soit en transports en commun, en véhicules de transports de personnes, et bien sûr en véhicules personnels motorisés.
- Anticiper les aspects logistiques, comme la gestion et la livraison de biens.

Les professionnels eux-aussi sont fortement encouragés à s'informer et relayer aux usagers les conditions d'accueil et d'accès, notamment en fonction des éventuelles restrictions de circulation. De nombreuses ressources en ligne existent sur ces questions. Elles sont diffusées par le ministère des Transports (anticiperlesjeux.fr), la préfecture de police (prefecturedepolice.interieur.gouv.fr) ou encore la ville de Paris (paris.fr).

Alors un seul mot d'ordre : pour ma santé, j'anticipe ! En s'appuyant sur les informations de ses partenaires, l'ARS Île-de-France accompagne ce mouvement et [répond aux questions les plus fréquentes](#) que vous vous posez.



iledefrance.sante.fr